

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Béceleuf afin de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Date de Convocation : 15 juillet 2021

Présents : 9

Présents : Gilles GUILBOT, Aristide ARDOUIN, Quentin GROUSSET, Léa BERNARDEAU, Adam MASSOUF, Brigitte PALAGONIA, Alexandre VEILLON, Cyril ROBERT, Carole GIRAUD.

Excusés : Jean-Pierre BON donne pouvoir à Gilles GUILBOT, Jocelyne YAHIA donne pouvoir à Quentin GROUSSET, Vanessa BARON donne pouvoir à Carole GIRAUD, Ismaël BOUCHER, Annabelle JARRIAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin GROUSSET est élu secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération travaux Mairie
- Délibération subvention plantation haie
- Renouvellement contrat PEC
- Délibération achat photocopieur
- Délibération achat matériel cantine
- Délibération vente de bois
- Délibération modificative-virement de crédit
- Délibération convention CNRACL (avenant prolongation)
- Questions diverses

Délibération travaux Mairie (ouverture)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Mme DRIANT Martine le 1^{er} juillet 2021 des bâtiments de France pour évoquer le changement des ouvertures de la Mairie. Après discussion, elle accepte les menuiseries en bois ou aluminium. Ainsi plusieurs devis ont été sollicités :

Entreprise	Travaux	Montant HT
SARL RENOUX Benoit	Menuiseries Bois (fenêtres)	15 131 € HT
	Volets Aluminium	5 570 € HT
	Montant total HT	20 701 € HT
SARL RENOUX Benoit	Menuiseries Aluminium (fenêtres)	16 019 € HT
	Volets Aluminium	5 570 € HT
	Montant total HT	21 589 € HT

L'assemblée décide à l'unanimité de retenir la SARL RENOUX Benoit comme étant la mieux disante pour un montant de 16 019 € avec l'option aluminium pour sa longévité ainsi que le changement des volets pour un montant de 5 570 € HT.

De plus, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune va déposer une demande de subvention au titre de CAP RELANCE 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité) auprès du Département pour un montant de 7 993 € pour financer ce projet.

Projet de plantations de haies :

M. Le Maire rappelle au Conseil l'engagement de la Mairie pour la restauration des corridors écologiques, la préservation de la biodiversité et l'embellissement du paysage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de réaliser une plantation de haie sur la parcelle communale cadastrée ZC 10 à Gatevin, route d'Epannes et nomme la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres opérateur du projet.

Ce programme est établi à hauteur d'un budget de 2073,75 € HT

La Commune de Béceleuf sollicite :

Le Département pour l'appel à projet « haies et plantations en Deux-Sèvres » pour un montant de 1244,25 € HT

La Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, pour la partie d'accompagnement et d'aide à la plantation, pour un montant de 414,75 € HT

Le solde sera assuré par un autofinancement de la commune, à hauteur de 414,75 € HT

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire :

à engager toutes les démarches administratives ainsi que la réalisation de tous les documents nécessaires pour constituer le dossier de demande de subvention.

à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Renouvellement Contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétence)

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat P.E.C (Parcours Emploi Compétences) de Monsieur Alexandre FOURRE. Il sera embauché à compter du 1^{er} septembre 2021 en contrat de 32 heures par semaine pour 12 mois, en qualité d'agent des services techniques et espaces verts.

Délibération achat photocopieur :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le photocopieur du secrétariat de la Mairie est usé et que le contrat d'entretien est arrivé à son terme, il est donc nécessaire d'acquérir une nouvelle machine. Plusieurs devis ont été demandés pour le renouvellement du photocopieur :

	SBS (HP) Fax	C'PRO Ouest (Toshiba) Sans fax	CENTRAL COPIE (Epson) Fax	CENTRAL COPIE (Sharp) Fax = +355
Achat HT	2 314.10	2 600	2 070	2 050
Location (21 trimestres)	141,60 €	172 € HT	115 HT	120 HT
Coût copie Noir et Blanc	0,0035 €	0,0035 €	0,0035 €	0,0035 €
Coût copie couleur	0,033 €	0,035 €	0,035 €	0,035 €

L'assemblée approuve à l'unanimité l'achat du nouveau matériel pour un montant de 2 050 € HT auprès de l'entreprise Central Copie en retenant la version avec le matériel SHARP comme étant la mieux disante.

Délibération achat matériel cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Béceleuf a sollicité en mars 2021 une subvention dans le cadre du plan de relance concernant une aide relative au soutien des cantines scolaires. La commune de Béceleuf était éligible étant donné que les repas sont confectionnés sur place par un agent municipal. Par courrier en date du 12 juillet 2021, la Direction Régionale ASP nous a accordé une aide de 7 749.70 €.

Plusieurs devis ont été demandés pour l'achat de matériel afin d'équiper au mieux la cantine :

	ETS SEGEAT	ERCO	F2C équipements
Montant HT	8 155.47 HT	7 969.51 HT	8 196.14 HT
Montant TTC	9 786.56 €	9 563.41 €	9 835.37 €

L'assemblée décide de retenir à l'unanimité l'entreprise ERCO pour un montant de 7 969.51 € HT.

Délibération vente de bois

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune de Béceleuf a des coupes de bois de chauffage sur pied à faire sur plusieurs parcelles ou excédents de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de bois sur pied et fixe le tarif à 12 € le stère.

Délibération modificative : Virement de crédit

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget 2021 et propose la décision modificative suivante :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et articles	Somme
Mobilier	2184	- 2 000		
Autres immobilisations incorporelles			2088	2 000
Terrains nus	2111	- 5 000		
Autres installations, matériels			2158	5 000

Le Conseil Municipal :

Adopte la décision modificative pour le budget principal

Dit que les crédits sont inscrits au budget

Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Délibération : Convention CNRACL – avenant de prolongation

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et\ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du bourg devraient débuter mi-septembre par la partie du chemin piétonnier entre Fougères et le Bourg et durée 5 semaines. Ensuite, les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'aménagement de la Place de l'église devrait suivre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait judicieux de préparer un Béceleuf Infos pour présenter les futurs projets et les travaux à venir de la rentrée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons été sollicité par des habitants qui souhaitent réaliser le rallye des gazelles. L'assemblée souhaite avoir plus d'informations sur ce projet avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service des domaines nous a fait parvenir une estimation pour le bâtiment de la maison de retraite, rue de la Fontaine Gaudine. Une commission bâtiment va se réunir pour étudier le projet.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission se réunisse courant septembre afin d'évoquer le lotissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.